

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2242**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Résiliation de bail et indemnisation de la société Sidas pour la libération d'un local commercial situé
23, rue Félix Brun

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2242**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Résiliation de bail et indemnisation de la société Sidas pour la libération d'un local commercial situé 23, rue Félix Brun**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre du projet d'urbanisation du site avec la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et le projet d'aménagement, conformément au schéma directeur de Gerland, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un tènement immobilier comprenant plusieurs bâtiments et situé 14, rue Crépet, à l'angle du 23, rue Félix Brun à Lyon 7°.

Aujourd'hui, il convient de libérer les lieux et d'indemniser le locataire pour la résiliation de son bail.

Aux termes du projet de convention, la société Sidas serait disposée à résilier le bail dont elle est titulaire et à libérer les lieux au plus tard le 31 décembre 2011, moyennant le versement d'une indemnité de 180 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'indemnisation, par la Communauté urbaine, pour un montant de 180 000 €, pour la libération d'un local commercial dont est titulaire la société Sidas, situé 23, rue Félix Brun à Lyon 7°, dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour l'extension ou l'accueil des activités économiques,

b) - la convention de résiliation de bail à passer entre la Communauté urbaine et la société Sidas.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2105, le 15 février 2010 pour la somme de 22 000 000 € en dépenses.

4 - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 180 000 € correspondant au prix de l'indemnité et de 3 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.